



SYSTÈME DE GESTION DES ZONES D'ACTIVITÉS

ACTUALISATION DES SITES D'ACTIVITÉS STRATÉGIQUES

Etat de Vaud

Service du développement territorial (SDT)

Service de la promotion de l'économie et de l'innovation (SPEI)

Lausanne, le 27 février 2020

1	Introduction	3
2	Exigences du conseil fédéral et priorités de la PPDE	3
3	Critères d'identification des SAS	3
4	Conditions de mise en œuvre des SAS	4
5	Sélection des sites pour l'évaluation	5
6	Indicateurs d'évaluation	7
6.1	Intérêt cantonal, centralité et accessibilité multimodale	7
6.2	Équilibre régional	9
6.3	Identification des nouveaux SAS	9
7	Liste et carte des nouveaux SAS	14
8	Enjeux de mise en œuvre des SAS	16
8.1	Partenariat Canton – régions – communes	17
8.2	Maîtrise foncière	17
8.3	Destination explicite	18
8.4	Qualité des aménagements et services	18
8.5	Densité optimisée	19
9	Conclusion	19
10	Annexes	21
10.1	Tableau détaillé des indicateurs d'évaluation	21
10.2	Tableau général des résultats	23

1 INTRODUCTION

Le présent rapport traite de l'actualisation des sites d'activités stratégiques (SAS) de la politique des pôles de développement (PPDE). Il définit de nouveaux critères d'identification et de nouvelles conditions de mise en œuvre de ces sites. Sur cette base, il propose une évaluation des sites existants et potentiels, établit une nouvelle liste des SAS et redéfinit leur périmètre.

Cette actualisation répond à la fois aux exigences émises par le Conseil fédéral dans le cadre de l'approbation de la 4^e adaptation du plan directeur cantonal et aux priorités définies dans le rapport *Perspectives de la politique des pôles de développement 2018-2020*. L'actualisation s'intègre dans le système de gestion des zones d'activités (SGZA) et servira également de base pour la modification de la mesure D11 « Pôle de développement » du plan directeur cantonal prévue courant 2020.

2 EXIGENCES DU CONSEIL FÉDÉRAL ET PRIORITÉS DE LA PPDE

Le plan directeur cantonal a été approuvé par la Confédération avec une réserve en ce qui concerne la mesure D11 « Pôles de développement ». En effet, faute de base suffisante, la Confédération ne se prononce pas individuellement sur les SAS, sur leur périmètre et leur état de coordination. La Confédération invite le Canton à fixer des critères en matière de dimensionnement, de desserte, de densité et de qualité des aménagements des SAS.

Dans le cadre de la Politique des pôles de développement, la question des critères d'identification et des conditions de mise en œuvre des SAS a déjà fait l'objet de nombreux questionnements, entre des sites inactifs, ceux où l'intérêt cantonal n'est pas relevant ou d'autres dont le mode de gestion n'est qu'épisodique. Le dernier rapport d'activités montre que l'action cantonale gagnerait à se concentrer sur le développement et la gestion d'un nombre plus réduit de sites d'intérêt cantonal pour lesquels un soutien accru et continu du Canton pourrait être assuré tout au long des processus, de la planification à la concrétisation. Ceci n'empêcherait pas de soutenir plus ponctuellement le développement d'autres sites d'intérêt régional ou de projets particuliers qui le nécessiteraient.

3 CRITÈRES D'IDENTIFICATION DES SAS

Il est important que les SAS soient identifiés sur la base de critères objectifs. Ces derniers doivent permettre de sélectionner parmi les zones d'activités existantes, celles qui sont les plus à même de répondre à l'intérêt cantonal en contribuant de manière significative et qualitative à l'accueil et à la génération d'emplois dans le canton. Au-delà de répondre à l'intérêt cantonal, il est également important que les SAS soient répartis de manière équilibrée sur l'ensemble du territoire cantonal, dans ou à proximité des centres, et qu'ils bénéficient en principe d'une desserte multimodale performante.

Sur cette base et pour être reconnu dans le cadre de la PPDE et intégré dans le PDCn, un SAS doit obligatoirement répondre aux critères d'identification suivants :

- *Intérêt cantonal* : contribution significative et qualitative à l'implantation d'emplois dans le canton, en particulier dans les secteurs prioritaires cantonaux (secteurs-clefs de la politique d'aide au développement économique, logistique, etc.)
- *Équilibre régional*: répartition équilibrée sur le territoire cantonal, en tenant compte des bassins d'emplois et de population;
- *Centralité* : localisation dans ou à proximité immédiate des agglomérations, des centres cantonaux et régionaux.
- *Accessibilité multimodale* : bonne desserte en transports publics et en mobilité douce (existante ou planifiée), et desserte routière adaptée à la destination du site.

Des exceptions sont possibles pour les sites dont la destination impose des localisations spécifiques en lien avec des particularités territoriales ou économiques existantes (accès rail, autoroute, infrastructure aéronautique, ressources naturelles, tissu économique, etc.).

Relevons que trois des critères d'identification retenus (équilibre régional, centralité et accessibilité multimodale) constituent indirectement des critères environnementaux et climatiques. La volonté cantonale de localiser les SAS dans ou à proximité des agglomérations, des centres cantonaux et régionaux, en tenant compte de la desserte transports publics et mobilité douce, ainsi que des bassins de population et d'emplois, a clairement pour effet une réduction des impacts sur l'environnement et le climat (pollution de l'air, émissions de gaz à effet de serre, etc.). En effet, les critères territoriaux retenus visent à réduire les distances parcourues entre le logement et les SAS et encourager le report modal.

4

CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE DES SAS

En plus de répondre aux critères d'identification, les SAS doivent souscrire à des conditions de mise en œuvre qui devront tenir compte du contexte local et du tissu économique existant. Ces conditions visent à orienter le développement de l'ensemble des SAS vers une série d'objectifs d'occupation et de gestion des sites, qui tendent à encourager le développement de parcs d'activités attractifs, en phase avec les chaînes de valeur ajoutées cantonale et régionales. Elles doivent également s'inscrire dans le développement durable¹ et intégrer, lorsque c'est pertinent, la promotion de l'innovation (technopôles et incubateurs, relations aux hautes écoles et centres de recherche).

Sur cette base, pour être reconnu dans le cadre de la PPDE et intégré dans le PDCn, un SAS doit obligatoirement souscrire aux conditions de mise en œuvre suivantes :

¹ Cela comprend également la prise en compte de la politique climatique du Canton de Vaud (Plan climat vaudois, etc.)

- *Partenariat Canton – régions – communes* : mise en place et activation d'un organe de gestion (OG) partenarial s'appuyant sur un plan d'actions spécifique à chacun des sites (fiche de site);
- *Maitrise foncière* : garantie d'une maîtrise foncière adéquate ou, pour le moins, de la disponibilité des terrains;
- *Destination explicite*: définition d'une destination explicite, en lien avec le le profil d'accessibilité et les contraintes environnementales des sites;
- *Qualité des aménagements et services* : réalisation d'aménagements et d'infrastructures de qualité et proposition de services aux entreprises et à la personne;
- *Densité optimisée* : garantie d'une densité construite et d'une densité d'emplois optimisée.

Relevons que pour faciliter la mise en œuvre des SAS aux conditions définies ci-dessus, les communes peuvent bénéficier des subventions prévues par la loi sur l'appui au développement économique (LADE). Ces dernières peuvent bénéficier d'aides à fonds perdu, de prêts et/ou de cautionnement pour financer des études, des mesures organisationnelles, des manifestations ou des infrastructures (terrains, équipements, bâtiments, etc.).

5

SÉLECTION DES SITES POUR L'ÉVALUATION

Après analyse, il a été décidé d'évaluer les 21 SAS existants, ainsi que 18 sites potentiels. Dans 6 des 21 SAS existants, on relève la présence d'un technopôle cantonal (Swiss Technopole Y-Parc, Swiss Aeropole, Biopôle, TecOrbe, Technopole Sainte-Croix, Les Ateliers de Renens). En ce qui concerne les 18 sites potentiels, ils ont été sélectionnés parmi des sites mixtes stratégiques (6 sites), dont l'affectation actuelle est industrielle ou artisanale, et des zones d'activités d'importance (12 sites).

Tous les sites retenus sont localisés dans ou à proximité des agglomérations, centres cantonaux et régionaux. Ils bénéficient également d'une accessibilité multimodale de qualité et ont une superficie qui dépasse généralement les 10 hectares. Les sites potentiels ont également été choisis en fonction du poids démographique et économique de chaque région. Notons que les sites d'Orbe et Chavornay ont été regroupés en un seul site.

Tableau1: sites retenus pour l'évaluation

N°	Nom des sites	Régions PDCn ²	ha
1	Montagny Chamard*	AggloY	47.1
2	Swiss Technopole Y-Parc	AggloY	48.6
3	Aigle Rhône	Chablais Agglo	189.9
4	Bex	Chablais Agglo	61.9
5	Eclépens	Cossonay-Aubonne-Morges	50.2
6	Littoral Parc Aubonne	Cossonay-Aubonne-Morges	101.6
7	Gland*	Grand Genève	44.5
8	Nyon Grens Signy	Grand Genève	27.9
9	Nyon Eysins	Grand Genève	28.5
10	Nyon Prangins*	Grand Genève	14.9
11	Rolle	Grand Genève	12.1
12	Aclens Vuflens	Gros-de-Vaud	74.8
13	Echallens	Gros-de-Vaud	12.4
14	Venoge Parc	Gros-de-Vaud	15.6
15	Avenches	La Broye	69.8
16	Moudon	La Broye	66.5
17	Swiss Aeropole	La Broye	45.0
18	Arc-en-Ciel*	Lausanne Morges	76.5
19	Biopôle	Lausanne Morges	14.3
20	Cheseaux Châtelard	Lausanne Morges	14.0
21	Bussigny Ecublens	Lausanne Morges	89.5
22	Le Mont	Lausanne Morges	33.1
23	Blécherette Rionzi	Lausanne Morges	27.9
24	Ley Outre*	Lausanne Morges	11.1
25	Malley Nord	Lausanne Morges	16.0
26	Morges Est	Lausanne Morges	41.6
27	Morges Ouest*	Lausanne Morges	11.9
28	Sévelin	Lausanne Morges	9.4
29	Vallaire Venoge	Lausanne Morges	28.4
30	Vernand	Lausanne Morges	38.5
31	Oron Palézieux	Lavaux-Oron	28.9
32	Puidoux Chexbres	Lavaux-Oron	20.8
33	Arnon Poissine	Nord Vaudois	31.7
34	Orbe Chavornay (fusion de 2 sites)	Nord Vaudois	90.8
35	Sainte-Croix	Nord Vaudois	12.0
36	Vallorbe	Nord Vaudois	17.5
37	St Léger Corsier	Rivelac	39.8
38	Villeneuve	Rivelac	64.1
39	Vallée de Joux (pôle multisite)	Vallée de Joux	23.4

■ SAS existant

* SMS existant, affecté en zones d'activités

Relevons qu'en fonction des critères retenus, aucun site potentiel n'a pu être proposé pour la région des Alpes vaudoises. Il est à noter également que les sites de Beaulieu (Centre de congrès international) et de l'EPFL Innovation Park (technopôle cantonal) n'ont pas été retenus étant donné qu'ils sont affectés en zone d'installations publiques et non en zone d'activités, objet du système de gestion des zones d'activités. Précisons qu'aujourd'hui, la gestion du site de Beaulieu est assurée par Beaulieu SA qui est l'opérateur du site dont il assume les responsabilités commerciales et immobilières, en lien avec la politique économique et touristique du Canton. Pour le technopôle EPFL Innovation Park (EIP), sa gestion est assurée par la Fondation EIP qui a pour mission d'aider les start-up et sociétés high-tech en proposant des surfaces, des services et des expertises variés favorisant innovation et entrepreneuriat.

² Il s'agit des régions retenues par le PDCn sur la base de critères fonctionnels cohérents pour élaborer les projets d'agglomération et les planifications régionales.

6

INDICATEURS D'ÉVALUATION

Sur la base des critères d'identification et des conditions de mise en œuvre des SAS, des indicateurs d'évaluation ont été fixés pour évaluer le niveau de satisfaction des critères d'identification et apprécier le degré d'accomplissement des conditions de mise en œuvre. Pour certains critères, plusieurs indicateurs ont été définis. C'est le cas par exemple de l'intérêt cantonal qui est défini par quatre indicateurs. Les indicateurs retenus sont quantitatifs (unités, proportions, etc.) ou qualitatifs.

Voici ci-dessous un tableau qui figure les indicateurs qui ont été choisis pour les critères d'identification et les conditions de mise en œuvre. Relevons qu'un tableau plus exhaustif avec les indicateurs et leur mise en classe se trouve en annexe (annexe XX).

Tableau 2: indicateurs d'évaluation

Critères d'identification	Indicateurs
Intérêt cantonal	Technopôle ou interface rail-route Nombre d'emplois (quantitatif, ETP) Attractivité et rayonnement (quantitatif, entreprises) Potentiel de développement (quantitatif, réserves)
Centralité	Proximité à un centre (qualitatif)
Accessibilité multimodale	Qualité de la desserte TP (qualitatif, DGMR) Qualité de la desserte TIM/PL (qualitatif) Qualité de la desserte MD (qualitatif) Qualité de la desserte ferroviaire (qualitatif)
Equilibre cantonal	Part régionale de l'emploi/population (quantitatif) Part régionale des zones d'activités (quantitatif)
Conditions de mise en œuvre	Indicateurs
Partenariat Canton-région-communes	Présence d'un organe de gestion (qualitatif) Qualité du partenariat (qualitatif)
Maîtrise foncière	Qualité de la maîtrise foncière (qualitatif)
Destination explicite	Qualité de la destination du site (qualitatif)
Aménagements et services qualitatifs	Qualité des aménagements et services (qualitatif)
Densité optimisée	Densité construite (quantitatif) Densité d'emploi (quantitatif)

6.1

Intérêt cantonal, centralité et accessibilité multimodale

En nous basant sur les indicateurs retenus pour évaluer les critères d'intérêt cantonal, de centralité et d'accessibilité multimodale (TP, TIM/PL, MD, ferroviaire), un tableau a été élaboré pour exprimer les résultats réalisés par l'ensemble des 39 sites évalués. De manière générale, on constate que les sites localisés dans les agglomérations et les centres les mieux desservis sont les mieux notés. C'est en effet dans ce type de pôles que les dynamiques de développement économiques sont généralement les plus fortes.

Tableau 3: évaluation de l'intérêt cantonal, la centralité et l'accessibilité multimodale³

Sites évalués	Technopôle - interface rail-route	Nombre d'emplois	Attractivité et rayonnement	Potentiel de développement	Centralité	Qualité de la desserte TP	Qualité de la desserte TIM/PL	Qualité de la desserte MD	Qualité de la desserte Rail
Montagny Chamard	■	■	■	■	■	■	■	■	■
Swiss Technopole Y-Parc	■	■	■	■	■	■	■	■	■
Aigle Rhône	■	■	■	■	■	■	■	■	■
Bex	■	■	■	■	■	■	■	■	■
Eclépens	■	■	■	■	■	■	■	■	■
Littoral Parc Aubonne	■	■	■	■	■	■	■	■	■
Gland	■	■	■	■	■	■	■	■	■
Nyon Eysins	■	■	■	■	■	■	■	■	■
Nyon Grens Signy	■	■	■	■	■	■	■	■	■
Nyon Prangins	■	■	■	■	■	■	■	■	■
Rolle	■	■	■	■	■	■	■	■	■
Aclens Vuflens	■	■	■	■	■	■	■	■	■
Echallens	■	■	■	■	■	■	■	■	■
Venoge Parc	■	■	■	■	■	■	■	■	■
Avenches	■	■	■	■	■	■	■	■	■
Moudon	■	■	■	■	■	■	■	■	■
Swiss Aeropole	■	■	■	■	■	■	■	■	■
Arc-en-Ciel	■	■	■	■	■	■	■	■	■
Biopôle	■	■	■	■	■	■	■	■	■
Blécherette Rionzi	■	■	■	■	■	■	■	■	■
Bussigny Ecublens	■	■	■	■	■	■	■	■	■
Cheseaux Châtelard	■	■	■	■	■	■	■	■	■
Le Mont	■	■	■	■	■	■	■	■	■
Ley Outre	■	■	■	■	■	■	■	■	■
Malley Nord	■	■	■	■	■	■	■	■	■
Morges Est	■	■	■	■	■	■	■	■	■
Morges Ouest	■	■	■	■	■	■	■	■	■
Sévelin	■	■	■	■	■	■	■	■	■
Vallaire Venoge	■	■	■	■	■	■	■	■	■
Vernand	■	■	■	■	■	■	■	■	■
Oron Palézieux	■	■	■	■	■	■	■	■	■
Puidoux Chexbres	■	■	■	■	■	■	■	■	■
Arnon Poissine	■	■	■	■	■	■	■	■	■
Orbe Chavornay	■	■	■	■	■	■	■	■	■
Sainte-Croix	■	■	■	■	■	■	■	■	■
Vallorbe	■	■	■	■	■	■	■	■	■
St Légier Corsier	■	■	■	■	■	■	■	■	■
Villeneuve	■	■	■	■	■	■	■	■	■
Vallée de Joux (pôle multisite)	■	■	■	■	■	■	■	■	■

³ Les codes couleur sont indiqués dans le *tableau détaillé des indicateurs d'évaluation* qui figure en annexe.

Le tableau 3 montre en particulier que l'intérêt cantonal diffère largement d'un site à l'autre de même que la qualité de l'accessibilité. Sur le plan de l'intérêt cantonal, relevons qu'une large partie des sites sont dynamiques du point de vue économique. 13 sites abritent entre 800 et 1'500 emplois et 14 sites plus de 1'500. Notons également que 31 sites ont des réserves mobilisables ou potentielles qui dépassent 5 ha. Sur le plan de l'accessibilité, il est également important de noter que 23 sites sur 39 bénéficient d'une desserte transports publics considérée comme bonne, très bonne ou excellente.

6.2 Équilibre régional

L'identification des SAS ne peut se faire uniquement sur la base de l'intérêt cantonal, de la centralité et de l'accessibilité multimodale. Il s'agit également de tenir compte du critère de l'équilibre régional, c'est-à-dire de prendre en compte la répartition territoriale des bassins de population et d'emplois, mais aussi la répartition des zones d'activités entre les différentes régions dans le processus d'identification des sites.

Le tableau ci-dessous montre le poids démographique et économiques cumulé des différentes régions ainsi que la répartition régionale des zones d'activités.

Tableau 4: répartition régionale de la population, de l'emploi et des zones d'activités

Régions PDCn	Population+emplois 2015	%	Surface ZA 2018	%
AggloY	53'895	5	202.9	6
Alpes vaudoises	23'372	2	43.0	1
Chablais Agglo	30'374	3	345.3	11
Cossonay-Aubonne-Morges	64'799	6	321.7	10
Grand Genève	132'197	12	271.0	9
Gros-de-Vaud	55'104	5	203.4	6
La Broye	54'935	5	450.0	14
Lausanne Morges	476'706	42	705.5	22
Lavaux-Oron	36'120	3	112.5	4
Nord Vaudois	59'247	5	270.3	9
Rivelac	122'062	11	195.1	6
Vallée de Joux	13'949	1	46.7	1
Total	1'122'760	100	3'167.4	100

Le tableau 4 montre que les trois agglomérations vaudoises de Grand Genève, Lausanne-Morges et Rivelac regroupent 65% des habitants et des emplois du Canton pour seulement 37% des zones d'activités. A l'inverse, les régions plus excentrées de la Broye, Chablais Agglo et Nord Vaudois ne représentent ensemble que 13% de la population et des emplois pour 34% des zones d'activités.

6.3 Identification des nouveaux SAS

L'identification des nouveaux SAS s'appuie en premier lieu sur les scores ou appréciations obtenus pour les différents indicateurs d'intérêt cantonal, de centralité et d'accessibilité mais tient aussi compte de l'équilibre régional. Le choix réalisé intègre également le réseau des interfaces rail-route d'importance cantonale, en lien avec la stratégie cantonale du transport de marchandises. Sur cette base et par rapport à la situation actuelle, il a été proposé de rééquilibrer le

nombre de sites au profit des agglomérations de Lausanne Morges et Grand Genève. A l'inverse les régions de La Broye, Chablais aggro, Nord Vaudois et Gros-de-Vaud voient leur nombre de sites revu à la baisse. Comme le montre le tableau 5, le nombre total de SAS passe de 23 à 21 sites, en tenant compte de l'abandon des sites de Beaulieu et de l'EPFL Innovation Park.

Tableau 5: évolution du nombre de SAS

Régions PDCn	SAS existants	Nouveaux SAS
AggloY	1	1
Alpes vaudoises	0	0
Chablais Aggro	2	1
Cossonay-Aubonne-Morges	2	2
Grand Genève	1	2
Gros-de-Vaud	2	1
La Broye	3	2
Lausanne Morges	5	7
Lavaux-Oron	0	0
Nord Vaudois	4	2
Rivelac	2	2
Vallée de Joux	1	1
Total	23	21

L'objectif du processus d'identification des sites est de proposer une liste de SAS performants, accessibles et répartis de manière équilibrée sur le territoire cantonal. Sur cette base et exprimés région par région, voici les principaux arguments qui militent en faveur des 21 sites qui ont été sélectionnés à ce stade. Les SAS existants qui n'ont pas été retenus pourront être intégrés par les stratégies régionales dans le réseau des zones d'activités d'intérêt régional.

AggloY

Dans l'agglomération AggloY, seul le site **Swiss Technopole Y-Parc** a été sélectionné. Ce parc d'activités high-tech emblématique, qui abrite un technopôle cantonal, obtient presque la note maximale pour l'ensemble des indicateurs. Sur cette base, le site de Montagny Chamard n'a pas été retenu.

Entreprises implantées au Swiss Technopole Y-Parc:

Sylvac, Incyte, Lamina Technologies, Safran Colybris, SCHOTT Suisse, Symbio Orthopédie, Heraeus Materials, Objectis, ecoRobotix, LakeDiamond, NetGuardians, Sysmosoft, Prodaft, BlackAlps, HTceramix, PTI Europeetc, NCI Swissnanocoat, Advanced Machines, Lamba Health System.

Alpes vaudoises

Etant donné le faible poids démographique et économique de la région des Alpes vaudoises ainsi que la superficie très réduite de ses zones d'activités, aucun site n'a été retenu pour l'analyse dans cette région.

Chablais Aggro

Dans la région de Chablais Aggro, seul le site d'**Aigle Rhône** a été sélectionné. A lui seul, il constitue le plus grand parc d'activités du canton avec près de 190 ha. Aigle Rhône abrite également une interface rail-route d'importance cantonale.

Etant donné ses scores plus faibles lors de l'évaluation, le site de Bex n'a pas été retenu.

Entreprises implantées à Aigle Rhône:

APCO technologies, Holcim, Gaznat, Sif Groutbor, Atra SA, Getaz-Miauton SA, Tamoil SA raffinerie, Fragrances, Geocosm, Bregy Transport.

Cossonay-Aubonne-Morges

Dans cette région, les deux sites de **Littoral Parc Aubonne** et d'**Eclépens** ont été retenus. Le site de Littoral Parc Aubonne constitue un parc d'activités dynamique avec une superficie importante et un fort potentiel d'évolution et d'implantation d'entreprises à haute valeur ajoutée. Le site d'Eclépens offre un potentiel de terrains industriels et logistiques avec un développement possible, notamment en lien avec le rail. Il abrite également une interface rail-route d'importance cantonale.

Entreprises implantées à Littoral Parc Aubonne:

Parc Lumartix, Solaronix, Merck Serono, Intuitive Surgical, Adamou ceramique, Ferring International Center, Sunstar Suisse, Elite, Parker, Getaz-Miauton, Ikea, Pfister, Hornbach, Coop

Entreprises implantées à Eclépens:

La Poste, Holcim, Zurbuchen Frères, Stalder Extrusions, Walo, Auto-transport de la Vallée de Joux

Grand Genève

Nyon Grens Signy et **Gland** sont les deux sites sélectionnés dans cette région. Ils obtiennent les meilleurs scores, notamment au niveau de leur attractivité, leur accessibilité et leur potentiel de développement. Gland héberge également une interface rail-route d'importance cantonale. Relevons que les sites de Nyon Eysins, Nyon Prangins et Rolle n'ont pas été retenus.

Entreprises implantées à Nyon Grens Signy:

RUAG Aerospace, Hublot, Electro Medical Systems, NGL cleaning Technology, Laurent-Perrier, Lavotel SA, Forst EIE SA, Coop, SAN

Entreprises implantées à Gland:

Swissquote, Cyber Resilience Suisse, DBS System, Tech Data International, Ronchi, Cermix, SIR, Lidl, Schilliger, Migros

Gros-de-Vaud

Dans cette région, seul le site **d'Aclens Vufflens** a été retenu en tant que site logistique prioritaire cantonal dont le développement, bien avancé, nécessite une phase de finalisation des équipements et d'organisation de son exploitation. Il bénéficie en outre d'un accès routier très performant (RC177). Le site d'Aclens Vufflens abrite également une interface rail-route d'importance cantonale, en passe d'être encore améliorée. Au vu de leurs scores lors de l'évaluation, les sites d'Echallens et de Venoge Parc n'ont pas été sélectionnés.

Entreprises implantées à Aclens Vufflens:

Centrale de distribution Coop, Galliker Transport & Logistics, Volvo Trucks, Camion transport, H2M

La Broye

Swiss Aeropole et **Avenches** sont les deux sites sélectionnés dans la région de La Broye. Le site de Swiss Aeropole, en tant que site spécialisé dans l'accueil d'entreprises à forte valeur ajoutée en lien avec l'activité aéronautique, abrite un technopôle et possède un potentiel de terrains disponibles important. Le site d'Avenches constitue un parc d'activités à vocation plus généraliste, avec une bonne accessibilité et un potentiel de développement important. Le développement des deux sites est à gérer en lien avec de complexes enjeux d'urbanisme, d'environnement et de mobilité. Au vu de ses scores lors de l'évaluation, le site de Moudon n'a pas été retenu.

Entreprises implantées à Swiss Aeropole:

Marcel Boschung, Speedwings, Swiss Aero Pro, Solarstratos, Fimutens Suisse SA, Jet, Vertical Master, SC coordination, Renz & Partners

Entreprises implantées à Avenches:

Nespresso, DAY Medical, Safe Host, Holcim, Zumwald SA, Micarna

Lausanne Morges

Arc-en-Ciel, Biopôle, Blécherette Rionzi, Bussigny Ecublens, Morges Est, Valaire-Venoge, Vernand constituent sept sites sélectionnés pour l'agglomération lausanne-Morges. Ils concentrent des activités industrielles, artisanales et technologiques et gardent un potentiel d'accueil encore important, à préserver des dynamiques de reconversion. Relevons que la plupart de ces sites bénéficient également d'une desserte transports publics de haut niveau. Biopôle abrite un technopôle cantonal. Au vu de leurs scores lors de l'évaluation, les sites de Cheseaux Châtelard, Le Mont, Ley Outre, Malley Nord, Morges Ouest et Sévelin n'ont pas été retenus.

Entreprises implantées à Arc-en-Ciel:

First Industries, Rüeger, BrainServe, Edificom, Retripa, Debrunner Acifer, Amag, Metallica, Matisa, Gétaz-Miauton, HGC, Loxam, TES Transports SA, Coop, Jumbo, Mediamarkt

Entreprises implantées à Biopôle:

Ludwig Cancer Research, Abionic, Incyte, Med Discovery, Novigenix, Mymetics, AdipoGen, Anergis, ADC Therapeutics, Actigenomics, Preclin Biosystems, Zestagen, Novassay, Swiss Vitamin Institute, Synaptive Medical International

Entreprises implantées à Blécherette Rionzi:

Syselcom Mutuelle informatique, Nalycorp Särl, Kummler+Matter SA, Marmillod SA, Hager Suisse, Ergostyle SA, Jakob Forrer AG, RTE SA, Inser SA, Amodus SA, Mafiche SA, Cimic SA, Cofal, TDA SA, Lidl

Entreprises implantées à Bussigny Ecublens:

Decision SA - Groupe Carboman, Chefs Gourmet Distribution SA, SGF et Ports Francs de Genève, Sabag, Gétaz-Miauton SA, Boissec, Berardis Constructions Métalliques, Metal-System Pierre & Paul Diserens, Implenia Schweiz AG, ESA Bussigny, QOQA, Feral Mancini SA, SwissNettoyages, Frutiger SA, Duvoisin-Groux SA, Henry Transports, Conforama, Aldi, Denner, Coop, RRG Suisse, MAN Suisse, Larag SA, Goutte récupération

Entreprises implantées à Morges Est:

Colorplastic, Dynatec, Gemmes Tech, Integra Nanotechnologies, Bollhoff Attexor, BCD Microtechnique, Hacknowledge, SCRT SA, Electrolux, Pomoca, Ramella Plastiques, Selecta, Makita, SPS, Viquerat Pneumatiques, Carrosserie Rod, Carrosserie Sensi

Entreprises implantées à Vallaire Venoge:

Thermo Fisher Scientific, BlueBotics, Sophia Genetics, LEMO, De Cérenville géotechnique, Symetis, Garage de Vallaire

Entreprises implantées à Vernand:

Mino SA, Axiomes engineering, ORO technologies, Perfolux, Leuba + Michel SA, Mulhaupt, Dejardin frères, DES systèmes de sécurité, AvescoRent, Agencement Ledermann, Néon Lumière Staub SA, SPI SA, Air-Ventil, Ledixa SA, Joker Metal SA, Ducommun constructions, AMARON maintenance, VAC ameublement

Lavaux-Oron

Etant donné le faible poids démographique et économique de la région de Lavaux-Oron et les scores obtenus par les sites évalués (Oron Palézieux, Puidoux Chexbres), aucun SAS n'a été retenu dans cette région.

Nord Vaudois

Orbe Chavornay est retenu en tant que bi-pôle industriel majeur dans la dynamique nord vaudoise. Ce site abrite un technopôle cantonal (Techorbe). **Arnon Poissine** est le second site du Nord Vaudois. Il devrait être retenu comme site logistique prioritaire cantonal pour le Nord du Canton. Il bénéficie d'un potentiel de développement important, proche d'AggloY, et d'un raccordement ferroviaire performant, ce qui le destine en premier lieu à des fonctions logistiques. Orbe-Chavornay et Arnon Poissine abritent également une interface rail-route d'importance cantonale. Au vu de leurs scores obtenus lors de l'évaluation, les sites de Sainte-Croix et de Vallorbe n'ont pas été sélectionnés.

Entreprises implantées à Orbe Chavornay:

GRT Group, TecOrbe, Hilcona Gourmet, Nespresso, SICPA, Pistor, TERCO, PESA, Friderici Special, GRT Group, Groupe Alvazzi SA, Chanel, Scierie Dutoit

Entreprises implantées à Arnon Poissine:

Philipp Morris International, Cand Landi, Sables et Gravier La Poissine, Béton Frais, Béati, Scierie Ray, Décathlon (logistique)

Rivelac

St Léger Corsier est le site de développement majeur de la Riviera par sa qualité de desserte et son potentiel. **Villeneuve** est un site dont le développement est avancé mais avec un potentiel à valoriser pour l'artisanat et l'industrie en lien à des enjeux d'aménagement importants (équipements, densification, etc.).

Entreprises implantées à St Léger Corsier:

Merck Serono, Fondarex, Volet, Seematter, Grisoni-Zaugg, Jaggi-Pousaz

Entreprises implantées à Villeneuve:

Bombardier Suisse, PCM Willen, Getaz Miauton, Cartonnages Delavy SA, Suter Viandes SA, Huguenin Fromages SA, Interio, Conforama, Hornbach, Ochsner, carrières d'Arvel, CCM Caleiro Constructions Métalliques, Microfinish SA, BCM Burki Constructions Métalliques

Vallée de Joux

Malgré le faible poids démographique de la région, mais compte tenu des scores obtenus lors de l'évaluation (en particulier en lien avec l'importance quantitative et qualitative des activités existantes), le site de la **Vallée-de-Joux** a été retenu en tant que pôle horloger et microtechnique d'importance cantonale.

Entreprises implantées à la Vallée de Joux:

Audémars Piguet, Blancpain, Breguet, Jeager-LeCoultre, Vacheron Constantin, Patek Philippe, STS Saulcy Traitement de Surface, Valtronic Technologies, CHH Microtechnique, Dubois & Dépraz, Kif Parechoc, Piguet Frères

Le présent rapport est accompagné de 21 fiches de site qui dressent un état des lieux de la situation actuelle et des enjeux liés à chacun des sites retenus. Ces fiches comprennent des plans avec périmètres de site, des données de base chiffrées ainsi que le détail des scores et appréciations obtenus dans le cadre de l'évaluation.

7

LISTE ET CARTE DES NOUVEAUX SAS

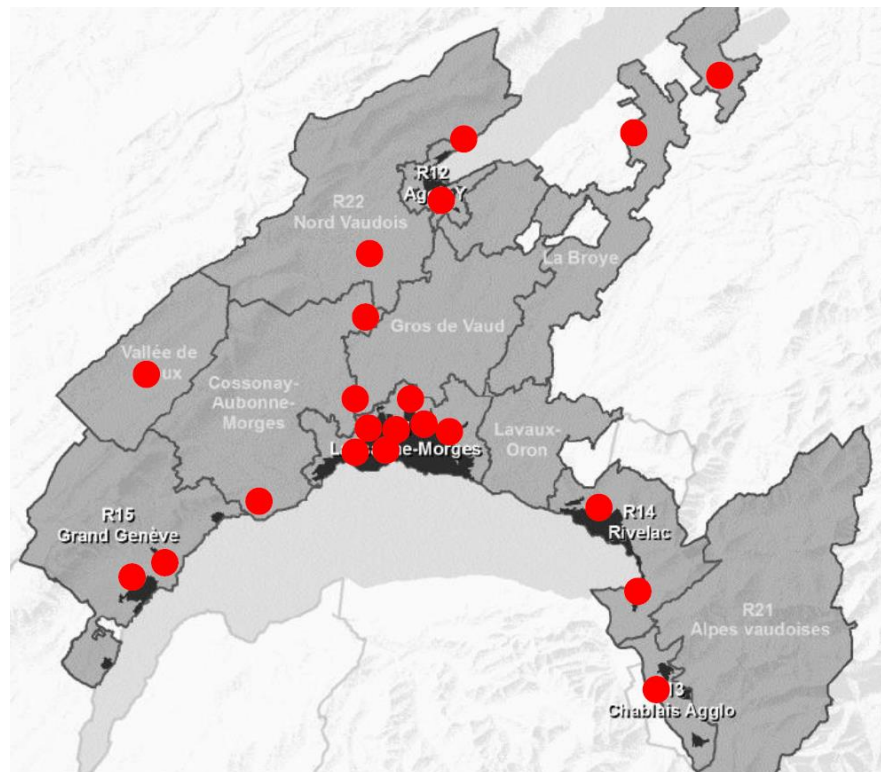
En résumé, voici ci-dessous un tableau qui dresse la liste des nouveaux SAS suite à la démarche de réactualisation. En plus de la liste, une carte représente la distribution des sites sur le territoire cantonal, distribution qui tient compte au mieux de la répartition spatiale de la population et des emplois. Sur cette base, la carte montre que la plus grande partie d'entre eux se positionnent le long de l'arc lémanique (jusqu'au Chablais) et de l'axe Lausanne Yverdon, avec un regroupement important au niveau de l'agglomération Lausanne Morges.

Tableau 6: liste des nouveaux SAS

SAS	Régions PDCn	ha
Swiss Technopole Y-Parc*	AggloY	48.6
Aigle Rhône*	Chablais Agglo	189.9
Eclépens*	Cossonay-Aubonne-Morges	50.2
Littoral Parc Aubonne*	Cossonay-Aubonne-Morges	101.6
Gland	Grand Genève	44.5
Nyon Grens Signy*	Grand Genève	27.9
Aclens Vufflens*	Gros-de-Vaud	74.8
Avenches*	La Broye	69.8
Swiss Aeropole*	La Broye	45.0
Arc-en-Ciel	Lausanne Morges	76.5
Biopôle*	Lausanne Morges	14.3
Blécherette Rionzi	Lausanne Morges	27.9
Bussigny Ecublens	Lausanne Morges	89.5
Morges Est*	Lausanne Morges	41.6
Vallaire-Venoge*	Lausanne Morges	28.4
Vernand	Lausanne Morges	38.5
Arnon Poissine*	Nord Vaudois	31.7
Orbe Chavornay*	Nord Vaudois	90.8
St Légier Corsier*	Rivelac	39.8
Villeneuve*	Rivelac	64.1
Vallée de Joux*	Vallée de Joux	23.4
Total		1'218.8

* SAS existant confirmé

Carte 1: localisation des SAS



ENJEUX DE MISE EN ŒUVRE DES SAS

Si les critères d'identification ont été utilisés pour réactualiser la liste des SAS, il est également important d'évaluer, pour les sites retenus, le niveau de satisfaction des conditions de mise en œuvre.

Tout en tenant compte du contexte local et du tissu économique existant, ces conditions devront orienter à terme les modalités de gestion et de développement des SAS dans une optique de création de parc d'activités.

Le tableau ci-dessous évalue les cinq critères définis dans le chapitre 4: partenariat Canton – régions – communes (CRC), maîtrise foncière, destination explicite, qualité des aménagements et services et densité optimisée.

Tableau 7: évaluation des conditions de mise en œuvre⁴

Sites évalués	Organe de gestion	Partenariat CRC	Maîtrise foncière	Destination explicite	Qualité aménagements & services	Densité d'emplois	Occupation du sol
Swiss Technopole Y-Parc	■	■	■	■	■	■	■
Aigle Rhône	■	■	■	■	■	■	■
Eclépens	■	■	■	■	■	■	■
Littoral Parc Aubonne	■	■	■	■	■	■	■
Gland	■	■	■	■	■	■	■
Nyon Grens Signy	■	■	■	■	■	■	■
Aclens Vuflens	■	■	■	■	■	■	■
Avenches	■	■	■	■	■	■	■
Swiss Aeropole	■	■	■	■	■	■	■
Arc-en-Ciel	■	■	■	■	■	■	■
Biopôle	■	■	■	■	■	■	■
Blécherette Rionzi	■	■	■	■	■	■	■
Bussigny Ecublens	■	■	■	■	■	■	■
Morges Est	■	■	■	■	■	■	■
Vallaire Venoge	■	■	■	■	■	■	■
Vernand	■	■	■	■	■	■	■
Arnon Poissine	■	■	■	■	■	■	■
Orbe Chavornay	■	■	■	■	■	■	■
St Léger Corsier	■	■	■	■	■	■	■
Villeneuve	■	■	■	■	■	■	■
Vallée de Joux (pôle multisite)	■	■	■	■	■	■	■

Sur la base du tableau 7 qui rend compte de l'évaluation des conditions de mise en œuvre, nous identifions les principaux enjeux qui doivent canaliser les actions de gestion à mener dans les SAS comme suit :

⁴ Les codes couleur sont indiqués dans le *tableau détaillé des indicateurs d'évaluation* qui figure en annexe.

8.1 Partenariat Canton – régions – communes

Le tableau 7 montre que seulement trois SAS ne font l'objet d'aucun partenariat. Les partenariats existants prennent généralement la forme de structures de projet (COPII-GT, etc.), mais ces dernières n'ont pas pour vocation d'assurer la gestion globale des sites. Pour l'ensemble des sites, seulement cinq organes de gestion ont été formellement constitués.

Le renforcement de la gouvernance opérationnelle des sites permet d'assurer la coordination des processus et augmente l'efficacité et la qualité des résultats, de la planification, de la gestion des sites et de la réalisation des équipements et des projets d'entreprise. Cette gouvernance devra se formaliser dans un organe de gestion chargé d'élaborer un plan d'actions spécifique pour chaque site (fiche de site). Organisés selon une forme juridique libre (association, société, fondation, etc.), les organes de gestion doivent regrouper des représentants des communes concernés, des régions (organisme régional ou structure d'agglomération) et du Canton. Le mode de représentation des entreprises, des propriétaires fonciers ou des autres acteurs privés doit, le cas échéant, être défini.

D'une manière générale et pour assurer la gestion des SAS, les OG devront assurer les missions suivantes:

- Prendre les mesures nécessaires pour assurer une maîtrise foncière adéquate et la disponibilité des terrains dans les sites;
- Coordonner la planification et accompagner la mise en œuvre opérationnelle des sites;
- Préviser les plans d'affectation et les permis de construire dans les sites;
- Accompagner les projets d'implantation d'entreprises, en coordination avec les instances de promotion économique;
- Etablir et mettre à jour les plans d'actions (fiches de site).

8.2 Maîtrise foncière

Lors des procédures de planification visant à créer un nouveau SAS, à étendre ou à confirmer un SAS existant, la disponibilité foncière doit être garantie sur le plan juridique selon les conditions fixées par l'art. 52 LATC. Il s'agit donc d'assurer les meilleures conditions pour répondre aux besoins des entreprises, très variables en termes de qualité, de quantité et de temporalité. Différents moyens existent selon les situations: affectation conditionnée au dépôt d'un permis de construire dans les 3 ans, règlement avec délai de construction de 7 à 12 ans et sanction (déclassement ou mesure fiscale), contrat de droit administratif fixant les modalités de la disponibilité ou encore acquisition foncière publique.

Le tableau 7 montre que seulement 13 sites bénéficient aujourd'hui d'une maîtrise foncière communale ou cantonale totale ou partielle. Le Canton encourage les acquisitions foncières publiques dans le but de faciliter la mise à disposition de terrains à destination des entreprises et de la contrôler à long terme, par exemple, à travers l'octroi de droits de superficie. Dans cette optique, comme dans celle d'autres démarches telles que les contrats de droit administratif, le soutien cantonal via la LADE peut être mis à contribution (subventions, prêts,

cautionnements) au bénéfice des communes et des propriétaires ou entreprises qui s'engagent dans la mise à disposition des terrains.

8.3

Destination explicite

En ce qui concerne la destination des SAS, le tableau 7 montre que seulement 6 sites ont une destination explicite. Il s'agit de parcs d'activités réservés à l'industrie high-tech, aux sciences de la vie et à l'aéronautique ou des pôles logistiques. La plupart des autres sites n'ont pas de destination explicite, en phase avec leurs aptitudes territoriales.

Il est donc indispensable de définir une destination explicite des sites en prenant en considération leur profil d'accessibilité, selon le principe de « la bonne activité au bon endroit », mais également les contraintes environnementales en présence (dangers naturels, inventaires contraignants, OPAM, ORNI, etc.).

Dans ce cadre, une attention particulière devra être portée aux activités tertiaires (services, administration, formation, santé-social), commerciales (commerce de détail) ou de loisirs qui doivent prendre place en centralité, dans des sites très bien raccordés par les transports publics. Selon la même logique, les activités industrielles et logistiques qui génèrent d'importants flux de marchandises, devront s'implanter dans des territoires bénéficiant d'une accessibilité routière et ferroviaire optimale. Lorsque les conditions sont réunies et pour optimiser la densité d'emplois, une mixité entre activités pourra être envisagée afin de promouvoir la réalisation de bâtiments mixtes de plusieurs étages, les rez-de-chaussée étant réservés aux activités de production.

En fin de processus, la destination devra être formalisée dans une traduction réglementaire lors des procédures d'affectation des sites.

8.4

Qualité des aménagements et services

Le tableau 7 montre que seulement 4 sites bénéficient d'équipements et d'infrastructure de qualité supérieure (espaces publics, cheminements mobilité douce, mobilier urbain, arrêts de transports publics, giratoires, parking collectifs, etc.). Le nombre se réduit à trois lorsque l'on compte les sites qui proposent aussi de véritables services aux entreprises et aux employés (offre d'hébergement pour entreprises, site & facility management, solutions de mobilité, etc.).

Le développement de SAS en « parc d'activités » passe par l'amélioration progressive de la qualité des équipements et des infrastructures, centré sur un aménagement qualitatif des espaces publics et des espaces verts. L'objectif est de dynamiser les synergies et les échanges économiques par une amélioration de la sociabilité et une meilleure protection de la biodiversité sur les lieux de travail, en coordination avec les réseaux d'accès. La qualité de l'aménagement des espaces extérieurs agit également comme facteur d'attractivité des entreprises de pointe et de rayonnement économique. Dans ce cadre, les entreprises qui proposent des mesures visant à promouvoir la nature et la biodiversité pourraient faire l'objet d'une certification environnementale.

Au-delà des aménagements collectifs, la question des services aux entreprises, aux bâtiments et aux employés est centrale. La dynamique économique et sociale est renforcée également par la mise à disposition progressive de services dédiés (administration, finance, communication, événements, coaching, maintenance, nettoyage, sécurité, restauration, mobilité, etc.). L'externalisation des services encourage les synergies et améliore le fonctionnement des pôles d'activités en permettant aux entreprises de se concentrer sur leur cœur de métier. Dans ce cadre, la problématique de l'hébergement des entreprises est également centrale. Dans un parc d'activités, l'offre doit couvrir différentes formes d'accueil : bâtiments individuels, hôtels d'entreprises, espaces emblématiques pour sièges sociaux, espaces de coworking et incubateurs, etc.

8.5 Densité optimisée

Le tableau 7 montre que d'une manière générale, la densité d'emplois décroît selon une logique centre périphérie. Elle a tendance à être la plus forte dans les sites localisés dans les agglomérations de Lausanne-Morges, Grand Genève et Rivelac, avec une exception pour la Vallée de Joux. A l'inverse, la densité d'emplois est la plus faible dans les sites de Swiss Aeropole, Avenches (La Broye), Aigle Rhône (Chablais Agglo) et Arnon Poissine (Nord Vaudois).

Sur le plan de l'occupation du sol, on constate la même tendance bien que moins marquée. Les sites de Biopôle, Nyon Grens Signy et Morges Est ont un taux d'occupation du sol élevé alors que les sites d'Aigle Rhône, Swiss Aeropole, Avenches et Aclens Vuflens ont un taux d'occupation plus réduit.

Pour le développement des parcs d'activités, l'enjeu de l'usage rationnel du sol et de la densification est central. Au-delà de l'exigence de mobilisation des réserves, il convient d'encourager une utilisation optimale du sol en sollicitant aussi peu de surface de terrain que possible pour les constructions et les équipements.

Afin d'encourager la concentration des bâtiments et l'utilisation des potentiels de densification existants, il s'agit d'assurer un accompagnement proactif des démarches de permis de construire pour l'implantation des nouvelles entreprises ou le développement des entreprises existantes. La densification des zones d'activités passe également par l'adaptation des plans d'affectation dans une optique d'accroissement de l'occupation et de l'utilisation du sol, mais aussi de l'encouragement à la mixité verticale entre activités, en tenant compte des besoins des entreprises et des contraintes présentes sur le site.

9 CONCLUSION

L'analyse des résultats montre que l'attractivité, le rayonnement et les performances économiques des SAS sont souvent influencées par les conditions de mise en œuvre de ces mêmes sites. Dans ce cadre, la mise en place de structures de gestion partenariale, la maîtrise foncière publique des terrains, la définition d'une destination explicite et la qualité des aménagements et services à disposition semblent être les éléments qui influencent le plus favorablement

l'implantation et le développement d'entreprises dans les domaines prioritaires du Canton.

A terme, le développement des SAS devrait permettre la construction d'un réseau cantonal de parc d'activités capable d'accroître favorablement le développement de l'emploi dans leur région et le canton. Certains SAS, comme Biopôle, Swiss Technopole Y-Parc, Swiss Aeropole, Littoral Parc Aubonne, Aclens Vufflens ou Orbe Chavornay ont déjà fait des pas importants sur cette voie où la quinzaine d'autres sites sont appelés à les rejoindre.

10 ANNEXES

10.1 Tableau détaillé des indicateurs d'évaluation

CRITÈRES D'IDENTIFICATION

Intérêt cantonal

Technopôle ou interface rail-route

Site avec technopôle et/ou interface rail-route d'intérêt cantonal	
Site sans technopôle ni interface rail-route d'intérêt cantonal	

Nombre d'emplois

Site avec forte présence d'emplois (> 1'500 ETP)	
Site avec moyenne présence d'emplois (= 800-1'500 ETP)	
Site avec faible présence d'emplois (< 800 ETP)	

Attractivité et rayonnement

Site très attractif (plus de 3 entreprises \geq 50EPT, plus de 2 entreprises de pointe ⁵)	
Site moyennement attractif (au moins 2 entreprises \geq 50EPT et/ou 1 entreprise de pointe)	
Site peu attractif (moins de 2 entreprises \geq 50EPT et pas d'entreprise de pointe)	

Potentiel de développement

Site à fort potentiel de développement (Réserves mobilisables+potentielles > 10 ha)	
Site à potentiel de développement moyen (Réserves mobilisables+potentielles = 5-10 ha)	
Site à faible potentiel de développement (Réserves mobilisables+potentielles < 5 ha)	

Centralité

Dans un périmètre d'agglomération, CC ou CR	
A proximité immédiate d'un périmètre d'agglomération, CC ou CR	
A proximité d'un périmètre d'agglomération, CC ou CR (< 2km)	

Accessibilité multimodale

Qualité de la desserte TP

Excellente, très bonne, bonne desserte TP (pour min 40% de la surface du site)	
Desserte TP moyenne (pour min 40% de la surface du site)	
Desserte TP faible (pour min 20% de la surface du site)	
Absence de desserte TP (pour min 80% de la surface du site)	

Qualité de la desserte TIM/PL

Desserte TIM/PL sans traversée de localité	
Desserte TIM/PL avec traversée de localité (< 1 km jonction xx)	
Desserte TIM/PL avec traversée de localité (> 1 km jonction xx)	

Qualité de la desserte MD







Bonne Desserte MD (avec infrastructures MD interne et externe)	
Desserte MD moyenne (avec infrastructures MD interne ou externe)	
Desserte MD faible (sans infrastructures MD)	

Qualité de la desserte ferroviaire (marchandises)

Raccordement ferroviaire avec plateforme rail-route d'intérêt cantonal	
Raccordement ferroviaire avec plateforme rail-route	
Raccordement ferroviaire sans plateforme rail-route	
Absence de raccordement ferroviaire	



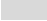
⁵ Les entreprises de pointe sont issues d'une liste basée sur les secteurs prioritaires de la promotion de l'économie et de l'innovation cantonale.

Equilibre régional

Part régionale de l'emploi/population	
Part régionale de l'emploi/population forte (>15%)	
Part régionale de l'emploi/population moyenne (8-15%)	
Part régionale de l'emploi/population faible (<8%)	
Part régionale des zones d'activités	
Part régionale des zones d'activités forte (>15%)	
Part régionale des zones d'activités moyenne (8-15%)	
Part régionale des zones d'activités faible (<8%)	

CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE




Partenariat CRC

Organe de gestion	
Site avec organe de gestion (et syndicat AF)	
Site avec syndicat AF	
Site sans organe de gestion ni syndicat AF	




Partenariat

Partenariat dynamique	
Partenariat moyennement dynamique	
Partenariat peu dynamique	
Absence de partenariat	




Maîtrise foncière

Maîtrise foncière totale (xxx)	
Maîtrise foncière partielle (xxx) ou syndicat sans maîtrise foncière	
Absence de Maîtrise foncière (xxx)	




Destination explicite

Site avec destination explicite (qualitatif, secteur prioritaire PADE ou cantonal)	
Site avec destination explicite partielle (qualitatif, secteur prioritaire PADE ou cantonal)	
Site sans destination explicite (qualitatif, secteur prioritaire PADE ou cantonal)	




Qualité des aménagements et services

Aménagements et services de très bonne qualité	
Aménagements et services de bonne qualité	
Aménagements et services de qualité moyenne	

Densité

Densité d'emplois	
Densité d'emplois élevée (> 70 ETP/ha)	
Densité d'emplois moyenne (= 40-70 ETP/ha)	
Densité d'emplois faible (< 40 ETP/ha)	

Occupation du sol

Occupation du sol élevée (> 0.35 ha construits/ha)	
Occupation du sol moyenne (= 0.25-0.35 ha construits/ha)	
Occupation du sol faible (< 0.25 ha construits/ha)	

10.2 Tableau général des résultats

Sites évalués	Régions PDCn	Superficie (ha)	Réserves mobilisables (ha)	Réserves potentielles (ha)	Surface bâtie (ha)	Emplois (ETP)	Densité d'emplois (ETP/ha)	Occupation du sol (ha construits/ha)	Nb entreprises	Nb entreprises >50 ETP	Nb d'entreprises LBC	Technopôle - interface rail-route	Nombre d'emplois	Attractivité et rayonnement	Potentiel de développement	Centralité	Qualité de la desserte TP	Qualité de la desserte TIM/PL	Qualité de la desserte MD	Qualité de la desserte Rail	Organe de gestion	Partenariat CRC	Maîtrise foncière	Destination explicite	Qualité des aménagements et services	Densité d'emplois	Occupation du sol	
Montagny Chamard	AggloY	47.1	8.1	4.2	34.8	1'858	48	0.33	247	7	0																	
Swiss Technopole Y-Parc	AggloY	48.6	32.5	3.7	12.4	865	54	0.12	104	4	8																	
Aigle Rhône	Chablais Agglo	189.9	54.1	47.3	88.5	1'367	10	0.15	117	4	1																	
Bex	Chablais Agglo	61.9	14.6	9.6	37.7	554	12	0.23	76	2	2																	
Eclépens	Cossonay-Aubonne-Morges	50.2	10.3	17.0	22.9	655	16	0.24	24	5	0																	
Littoral Parc Aubonne	Cossonay-Aubonne-Morges	101.6	12.2	22.8	66.6	3'923	44	0.33	247	18	9																	
Gland	Grand Genève	44.5	6.9	10.7	26.9	2'156	57	0.23	187	9	1																	
Nyon Eysins	Grand Genève	28.5	1.5	1.8	25.2	2'238	83	0.35	203	6	5																	
Nyon Grens Signy	Grand Genève	27.9	13.2	1.0	13.7	2'001	136	0.42	132	8	3																	
Nyon Prangins	Grand Genève	14.9	0.0	2.2	12.7	1'418	95	0.24	22	4	2																	
Rolle	Grand Genève	12.1	0.2	3.3	8.6	1'293	109	0.24	52	11	6																	
Aclens Vufflens	Gros-de-Vaud	74.8	21.5	16.9	36.4	1'471	28	0.22	109	4	0																	
Echallens	Gros-de-Vaud	12.4	0.2	1.3	10.9	403	33	0.23	61	1	0																	
Venoge Parc	Gros-de-Vaud	15.6	0.8	2.7	12.1	511	35	0.40	39	2	0																	
Avenches	La Broye	69.8	23.5	13.9	32.4	1'132	24	0.22	49	3	0																	
Moudon	La Broye	66.5	10.8	9.0	46.7	789	14	0.30	70	3	0																	
Swiss Aeropole	La Broye	45.0	32.8	5.1	7.1	188	15	0.03	4	2	1																	
Arc-en-Ciel	Lausanne Morges	76.5	7.1	8.5	60.9	4'890	70	0.36	278	21	2																	
Biopôle	Lausanne Morges	14.3	3.9	0.2	10.2	1'541	148	0.47	78	8	2																	
Blécherette Rionzi	Lausanne Morges	27.9	10.2	1.8	15.9	1'119	63	0.22	88	5	0																	
Bussigny Ecublens	Lausanne Morges	89.5	11.8	19.2	58.5	3'969	51	0.32	184	21	1																	
Cheseaux Châtelard	Lausanne Morges	14.0	4.4	1.6	8.0	1'273	133	0.36	24	3	1																	
Le Mont	Lausanne Morges	33.1	7.1	1.2	24.8	2'930	113	0.31	225	9	2																	
Ley Outre	Lausanne Morges	11.1	5.2	3.6	2.3	552	94	0.19	53	3	1																	
Malley Nord	Lausanne Morges	16.0	2.9	1.7	11.4	1'064	81	0.39	73	5	2																	
Morges Est	Lausanne Morges	41.6	11.0	2.1	28.5	1'860	61	0.39	279	7	0																	
Morges Ouest	Lausanne Morges	11.9	0.0	2.9	9.0	356	30	0.36	14	2	6																	
Sévelin	Lausanne Morges	9.4	0.0	0.7	8.7	1'939	206	0.51	153	11	1																	
Vallaire Venoge	Lausanne Morges	28.4	6.2	2.7	19.5	1'371	62	0.28	144	4	2																	
Vernand	Lausanne Morges	38.5	6.9	9.0	22.6	1'215	38	0.31	98	5	1																	
Oron Palézieux	Lavaux-Oron	28.9	7.5	3.8	17.6	423	20	0.28	43	1	0																	
Puidoux Chexbres	Lavaux-Oron	20.8	1.2	3.1	16.5	901	46	0.29	43	6	1																	
Arnon Poissine	Nord Vaudois	31.7	6.4	7.8	17.5	0	0	0.30	1	0	3																	
Orbe Chavornay	Nord Vaudois	90.8	17.9	14.5	58.4	3'375	46	0.27	128	13	0																	
Sainte-Croix	Nord Vaudois	12.0	3.6	1.2	7.2	183	22	0.24	15	1	1																	
Vallorbe	Nord Vaudois	17.5	7.7	2.5	7.3	231	24	0.19	7	2	0																	
St Légier Corsier	Rivelac	39.8	7.4	5.9	26.5	1'641	51	0.27	86	5	2																	
Villeneuve	Rivelac	64.1	1.6	13.3	49.2	1'562	25	0.29	160	9	1																	
Vallée de Joux (pôle multisite)	Vallée de Joux	23.4	4.8	5.8	12.8	1'672	90	0.21	23	9	5																	